

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

des activités « Visite V.I.P »
CGV mis à jour le : 1 mars 2020 (V 2.0)

Réservation en ligne : Le client doit au préalable effectuer une réservation en ligne sur notre site internet (www.espace-zoologique.com), le client devra choisir ses date et heure d'activité selon les disponibilités et également compléter toutes les informations personnelles qui lui seront demandées ; le service pédagogique se réserve le droit d'annuler toute réservation si des informations sont mal notées et/ou erronées. Le client reconnaît alors avoir pris connaissance et accepte les CGV.

Réservation par téléphone : Notre organisation ne permet pas de prendre des réservation par téléphone, il est préférable de faire sa réservation directement en ligne.

Droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles : Le(s) client(s) ayant fourni des informations personnelles dispose(nt), suivant l'Article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès gratuit aux données qui le(s) concernent, ainsi que d'un droit d'interrogation, de modification et de suppression de celles-ci. Il leur suffit, pour exercer ces droits, d'adresser une demande par courriel à : pedagogie.saintmartin@gmail.com

Moyen de règlements : Cartes bancaires uniquement. Les chèques-vacances ne sont pas acceptés.

Avant votre activité : Vous recevrez un mail de rappel à l'adresse mail indiquée au moment de la réservation qui vous rappelle vos date et heure d'activité. Le jour de l'animation, vous n'avez besoin de rien, nous avons la liste des réservations et des participants. Présentez-vous à l'entrée du parc à l'heure indiquée sur votre rappel.

Nombre de participants : La limite maximum de participants est affichée sur notre site (www.espace-zoologique.com) pour chacune de nos activités.

Durée et horaire de l'activité : Les durées de nos activités sont évolutives en fonction du groupe de participants (comportements, nombre de participant(s), etc..) et peuvent durer moins ou plus longtemps que prévu. Nos horaires de début et fin de l'activité peuvent également être légèrement modifiés par le service pédagogique et ce, sans avoir à prévenir à l'avance le client dès lors que le service pédagogique peut assurer l'entière activité. L'animateur(trice) est tenu(e) à un programme avec des horaires qui doivent être respectés dans un souci d'organisation entre les services animalier et pédagogique. Le(s) participant(s) doit(ont) alors suivre le rythme que l'animateur(trice) donne à l'activité.

Retard : Tout retard empêche sur la durée de votre activité. En raison d'une forte demande, votre activité ne pourra pas être décalée durant la journée ou reportée en cas de retard du(des) participant(s). Nous vous conseillons de prévoir d'arriver à l'avance au parc, l'A47 étant un axe très chargé le matin.

Pendant les activités « Visite V.I.P » : Le participant à l'activité est pris en charge par un(e) animateur(trice) pédagogique de l'Espace Zoologique de St Martin la Plaine. Il doit alors bien écouter les consignes qui lui seront données tout au long de l'activité. L'animateur(trice) a pour obligation, dans l'activité, de s'absenter durant de courts moments, pour des raisons d'organisation de l'activité (récupération des plats, préparation des jeux, vaisselles, etc..). Durant ces périodes, les participants restent sous l'entière responsabilité de leurs tuteurs légaux.

L'Espace Zoologique et son service pédagogique, ainsi que l'animateur(trice), déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pouvant avoir lieu durant l(es) activité(s) « soigneur d'un jour (adultes et enfants) ».

Il n'est pas possible de suivre le groupe si vous n'avez pas pris de place dans l'activité.

Les nourrissages peuvent être uniquement faits que par l'animateur(trice) durant la visite, l'espèce nourrie est déterminée par les services pédagogique et animalier (les félins ne peuvent pas être nourris en public). Aucune immersion dans les enclos n'est possible durant la visite V.I.P.

En cas de non-respect des consignes et/ou de l'animateur(trice) par un ou plusieurs participants (enfants ou adultes), l'animateur(trice) se réserve le droit d'interrompre l'activité à tout moment pour le ou les participants concernés ou le groupe entier, ce sans remboursement ni report (activité perdue).

Chaque participant a pour obligation de prévenir le service pédagogique de toute maladie(s) récente du(des) participant(s), dans un souci de risques sanitaires avec les animaux, il devra également se plier au protocole sanitaire du parc (gants, gel hydroalcoolique et/ou port du masque).

En fonction du temps, de la période, du comportement des participants, des soins vétérinaires ou des disponibilités, le programme est susceptible d'être modifié et/ou adapté, et ce sans avoir à prévenir à l'avance le(s) client(s).

Prestations non incluses dans l'offre « Visite V.I.P » : Bouteille d'eau, repas et/ou goûter, photos, visite du zoo durant l'activité, l'entrée du parc.

Droit à l'image : Le(s) client(s) et/ou le(s) participant(s) est tenu(s) de respecter le droit à l'image de l'animateur(trice) qui vous prend en charge. L'animateur(trice) a son libre arbitre dans le choix d'accepter ou pas d'être pris en photos durant l'activité. L'Espace Zoologique et son service pédagogique peuvent également faire une demande de prise de vues pour ses besoins publicitaires avec l'accord du(es) participant(s), un document de droit à l'image sera à remplir.

Modification de date : Pour une modification de la date initiale de réservation, merci de nous contacter à : pedagogie.saintmartin@gmail.com (au maximum 2 jours avant la date initiale, passé ce délai la modification sera refusée et l'activité sera perdue).

Annulation demandé par le client : Toute annulation devra être faite par le biais du lien d'annulation envoyé dans le mail de confirmation de réservation au maximum 2 jours avant la date et heure de l'activité pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

Pour une annulation de moins de 2 jours avant les date et heure de l'activité et/ou en cas d'absence du(des) participant(s) le jour de l'activité sans signalement, aucun remboursement ne sera accepté, l'activité sera alors perdue.

Force majeure : Le service pédagogique de l'Espace Zoologique se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre toute activité si des événements de force majeure ou cas fortuits l'y contraignent (conditions météo, soins vétérinaires, absence de l'animateur). L'Espace Zoologique reportera alors à une date ultérieure ou prolongera la durée de l'activité du(es) participant(s) (dans la limite des places et/ou des périodes disponibles).